

# Anddp / Réunion Agences du 03 mars 2020

**Etaient présents :** Mme Nathalie Cerlier (Terre entière – Intermèdes), Mme Florence Renard et Mme Emma Martin (Routes Bibliques), M. Laurent Gobet (Chemins et Rencontres), M. Thierry Sanson (Ictus Voyages), M. Alain Deblock (Terralto voyages), Mme Sophie Munin (Grandet Tours), M. Paul Gelegen (Odéon Tours), P. Jacky-Marie Lhermitte (ANDDP président).

**Etaient excusés :** M. Jeffredo (Bipel), M. Anthony Giroud (Terres de la Bible), Mme Anne Godbout (Spiritours), Mme Christine Vesin (Annecy pour ANDDP), et Mme Marie-Claire Feisthauer (Langres pour ANDDP)

Actualité Coronavirus (Covid 19) : A ce jour seul les pays Clusters (où deux cas identifiés sûrs) : Chine, Corée Japon, Singapour et Italie du Nord sont interdits.

Pour les autres pays aucune interdiction.

C'est à la date de décision d'annulation par le DDP que commence la prise en compte des conditions des contrats d'annulations.

Une décision gouvernementale de la France claire permet un remboursement ou un report pour annulation (à ce jour ce n'est pas le cas). Le coût sera supporté par l'agence pour les frais de prestataires/négociations Agences et prestataires en fonction des différents temps d'annulation par rapport au départ. Les assurances jouent sur les mots.

Pour les pèlerins : Les assurances vérifieront plus sérieusement tous les certificats de complaisance.

**Pour qu'une annulation soit remboursée à 100% il faut une double condition : qu'un ou deux évènements interviennent dans le pays concerné + un empêchement total de circuler.**

**Ordre du jour :**

**Introduction des agences** par rapport à la phrase suivante : *L'ordre du jour est important et risque de créer des tensions entre nous.*

Nous sommes de votre côté ANDDP et du côté des pèlerins. Nous n'acceptons pas non plus le courrier des guides

Merci d'avoir beaucoup apaisé les choses et permis que nous puissions communiquer entre nous agences aussi.

**JML : Je me fais le relai du CA et je parle en toute transparence :**

On a été invité en Egypte pour une rencontre de travail et la même démarche latine en Jordanie où un projet de construction près des Orthodoxes d'une grosse structure d'église sur le Jourdain est en cours, avec 3 nefs 2 monastères (un pour les hommes et un pour les femmes) avec hébergement pour les pèlerins. Nous avons eu une rencontre spirituelle avec les chrétiens de la paroisse Notre Dame de Lourdes, une messe pour la fête de Notre Dame de Lourdes.

Bilan du congrès de la Vendée : pas facile pour favoriser les rencontres entre Directeurs et partenaires.

Pour le congrès à Paray-Le-Monial, se profile un temps de l'association plus long de 2 jours avec une année électorale au niveau du CA et du bureau et peut-être un changement de bureau.

Un Hall sera prévu pour une rencontre « Forum des pèlerinages » favorisant les rencontres avec les partenaires et le travail avec les sanctuaires qui passent au congrès.

L'ANDDP a souscrit à la veille juridique des EDV avec la CEF et les DDP participent par un ajout d'une ligne avec leur cotisation chaque année.

Un gros travail sur le vademecum a été fait avec en particulier des questions sur les mineurs, pères-mères et familles, et l'aspect législation en interne sont encore en cours.

## I. Convention agences Partenaires et ANDDP

- 1) des directions de pèlerinages ne sont pas informées par les agences de certains pèlerinages des paroisses (voir convention)

Informations des diocèses de pèlerinages par les agences :

Réactions :

**Au niveau des agences :** La paroisse a une contrainte d'information auprès du diocèse pour l'agrément

Avant que l'agence ne déclenche le pèlé, la DDP doit être informée avant la conclusion du contrat pour éviter deux pèlés en même temps avec la DDP.

Si interpellation par la DDP sur une date de pèlerinage, elle peut voir avec quelle agence il est prévu et voir comment on peut arranger l'information et l'organisation.

**Pour l'ANDDP :** demande du CA de faire remonter les difficultés par les DDP. Les DDP doivent signaler toutes difficultés rencontrées sur les agences.

Dans la charte, il y a obligation de contacter la DDP avant signature du contrat avec l'agence.

## II. Lettre des guides :

Souhait du CA :

- la custodie propose une formation pour les accompagnateurs spirituels (2 semaines)
- se dispenser des guides et demander plus de cartes vertes
- demander des devis avec ou sans guides ?
- A Jérusalem, le Père Felet indique que certains parcs nationaux sont ouverts aux cartes vertes s'ils ont des références bibliques ou chrétiennes il sera peut-être possible dans l'avenir de célébrer la messe dans certains sites. (Voir la liste des parcs nationaux).
- A Béthléem : nous pouvons nous dispenser d'un guide pendant 2 jours.
- A Jérusalem : des prêtres peuvent guider sans problèmes dans les lieux saints, sans guide.
- Ce sont les réceptifs qui embauchent les guides pas les DDP. C'est à eux de s'opposer aux revendications des guides francophones.
- L'OFFICE DU TOURISME ISRAËLIEN : nous a fourni une liste officielle des guides francophones.

Réactions : On est face à un rapport de force.

La rémunération des guides des OT est de 240 dollars par jour (elle va passer à 270 dollars par jour bientôt).

- nous proposerons aux DDP de téléphoner pour protester auprès de leur guide habituel, s'ils ont signé la pétition.

#### **Proposition du Père Lhermitte :**

- Proposer aux DDP d'aménager leur programme pour réaménager les horaires (journées plus courtes et intercalées avec journées plus longues).

- Ecrire à vos réceptifs pour exprimer notre position et demander d'élargir la liste habituelle des guides.

- Les pourboires sont facultatifs et laisser à l'appréciation des pèlerins.

#### **Réaction des agences :**

- c'est un problème du marché de l'offre et de la demande, car il y a pénurie de guides de qualité.

- « Si le guide me plante et que le guide ne correspond pas pour le groupe même à tarif plus fort, je fais comment ? » Le groupe ne travaillera plus avec moi.

- Nous sommes obligés d'augmenter nos devis et d'inclure les pourboires demandés.

- Nous sommes d'accord pour l'augmentation du nombre de cartes vertes.

Il y a quelques années nous nous sommes pris une remarque sur les demandes de cartes vertes.

- Un guide muet peut être là que pour la sécurité et le guidage local (appel aux hébergements, aux restaurants etc...) et pouvoir changer les rapports de force (face aux américains qui garantissent les pourboires) ; (avant la confirmation des devis nous sommes obligés de nous battre pour avoir les guides équivalents comme pour les informations).

**Echange :** nous risquons de faire renaître les pèlerinages sauvages si les tarifs augmentent de trop.

- Problème des paroisses parisiennes qui organisent leur pèlerinage. Elles ont maintenant un DDP qui sera attentifs à la convention.

- Les guides qui parlent anglais n'attendent pas les français, ils guident les américains qui n'ont pas la même exigence que les français.

- D'autres pays existent autour d'Israël nous pourrions pendant quelques mois changer de destination. Nous pourrions favoriser les pèlerinages en Jordanie pendant une période.

- Conséquence d'une grande naïveté de l'ANDDP, des agences et de la Custodie qui se révèle actuellement.

- Il faut s'unir réagir à la lettre des guides et travailler de façon collégiale.

#### **Propositions :**

- demander plus de cartes vertes

- Nous, agences nous devons préparer une réponse collégiale.

- Que les cartes vertes emmènent d'autres prêtres pour les aider et les former et devenir à leur tour des accompagnateurs spirituels.

- Eviter les relations trop amicales entre les guides et les DDP et qui empêchent de négocier en vérité et exigence.

- Nous pouvons tous refuser les demandes des guides et faire pression sur les réceptifs.

- Demande de simplification et des process d'attribution des cartes vertes

Le Père Felet donne la carte verte si on est dans les clous : il faut 3 à 4 séjours auparavant et une bonne formation.

- Si nous agences on accepte de payer c'est foutu ! nous devons avoir une démarche collective.

- Peut-on faire la demande de la carte verte à la retraite (à 75 ans) ? Non mais un prêtre plus jeune avec une CV peut emmener un prêtre âgé (ancienne carte verte) qui le formera sur le terrain.

#### **Autres réactions :**

- *Un des confrères (Bipel) a été sur place à Jérusalem début janvier et à Nazareth et a accepté l'offre de 300 dollars. Est-ce vrai ?*

- Le courrier, la réponse à la première lettre des guides a-t-il été envoyé au réceptif (Fabien Safar) pour lequel on avait les coordonnées ?

Les guides n'ont pas été informés de cette lettre et disent ne pas l'avoir reçue, donc manque de communication.

- Pousser au maximum la carte verte est une meilleure solution à moyen, court et long terme.

- les agences peuvent faire un devis à 3 volets :

1- Un devis sans guide avec carte verte

2 - Un devis avec un guide muet et un prêtre du diocèse.

3 - Un devis avec guide au prix fort selon les négociations (ceux du 1<sup>er</sup> rang se calmeront à terme)

Faut pas céder au chantage aujourd'hui sinon..... nous cèderons toujours !

- Les agences ne répercutent pas tous les frais qui leurs sont facturés.

#### **Conclusions :**

Plusieurs leviers :

- Favoriser la carte verte

- Encourager la formation Custodie pour les accompagnateurs spirituels.

- L'idée des devis à 3 volets

- Pour certains lieux ne pas prendre de guide : exemple à Béthléem, Jérusalem

- Coordination collective entre agence et réceptifs.

- Le Père Jacky-Marie va écrire aux guides – aux DDP

**Prochaine réunion (date à prendre) :** présence impérative de toutes les agences pour mettre carte sur table, avec décision collective par vote.

Une décision collective pour ne pas agir chacun dans son coin.

Mettre en copie aux agences la lettre qui sera envoyée aux DDP sur :

- Un contact direct du directeur du diocèse avec leur guide habituel
- Les devis à trois volets
- La manière de travailler avec les réceptifs
- La notion communautaire à mettre en route
- Arrêter de demander tous les mêmes périodes pour la Terre Sainte (Ex : vacances scolaires)
- Voici les dates creuses pour les guides qui étaleront leur période de travail :

Du 15 novembre, décembre, janvier, février (hors vacances scolaires), début juin, début juillet, et septembre